

**Commune de
MOYENCOURT-LÈS-POIX**

Installations classées
pour la protection de l'environnement

CONSULTATION

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2022, il sera procédé, du 7 février 2022 au 7 mars 2022 inclus, soit pendant 29 jours consécutifs, à une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL ENTREPRISE VITSE, en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de MOYENCOURT-LÈS-POIX, Menesvillers, parcelles cadastrées section OE n°32, section OD n° 20 et 21.

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée dans la commune de MOYENCOURT-LÈS-POIX et dans celles incluses dans son rayon d'affichage ainsi que celles concernées par les risques et inconvénients dont ce projet pourrait être la source, à savoir BLANGY-SOUS-POIX, COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT, FAMECHON, FREMONTIERS et QUEVAUVILLERS ainsi que sur le site de la préfecture : <http://www.somme.pref.gouv.fr/>

Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation publique seront déposés au secrétariat de la mairie de MOYENCOURT-LÈS-POIX afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Soit : mardi de 14h00 à 16h00 et samedi de 11h00 à 12h30

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de MOYENCOURT-LÈS-POIX et seront annexées au registre ou à la préfecture de la Somme, par voie postale ou par voie électronique à l'adresse pref-consult-public@somme.gouv.fr.

Le registre sera clos par le maire de la commune de MOYENCOURT-LÈS-POIX, le 7 mars 2022.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement, ou d'un arrêté préfectoral de refus pris par la préfète de la Somme.

Amiens, le 10 janvier 2022

Pour la préfète et par délégation,
L'adjointe à la cheffe de bureau,



Isabelle GUEDRA